



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Emor 5783

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Torah, chapitre 22, verset 28

Dans ce *Passouk*, la Torah dit : "Et un taureau ou un mouton, lui et son fils, vous ne ferez pas la *Ché'hita* le même jour." Elle nous apprend ainsi que s'il y a, dans un troupeau amené à l'abattoir, une vache et son veau, le **Cho'hèt ne pourra pas faire la Ché'hita le même jour à ces deux animaux**. De même s'il s'agit d'un troupeau de moutons, dans lequel il y a un mouton et sa brebis.

La *Guémara* ('Houlin, page 82) remarque que le *Passouk* ne dit pas : "TU ne feras pas la *Ché'hita*" mais "VOUS ne ferez pas la *Ché'hita*". Cela nous enseigne que dès qu'un *Cho'hèt* a fait la *Ché'hita* d'une vache (ou d'un mouton), il est **interdit de faire la Ché'hita au petit de cet animal le même jour**. Et ce, même si les deux *Ché'hitot* sont faites par deux *Cho'hatim* différents à deux endroits différents.

? Comment comprendre qu'un acte permis (pour un *Cho'hèt*, faire la *Ché'hita* d'un animal) déclenche une **interdiction sur le monde entier** (faire, le même jour, la *Ché'hita* du petit de cet animal, où qu'il se trouve) ?

La réponse du Rav Zalman Sorotskin (l'auteur du livre *Oznaïm Latorah*) est bouleversante. Il dit :

"Voici, une fois de plus, une preuve éclatante que chaque Juif est lié, dans toutes les fibres de son être, à l'ensemble du peuple juif, où qu'il se trouve.

Car, effectivement, le peuple juif n'a qu'une âme collective, et seuls les corps sont séparés les uns des autres, comme l'indiquent les mots "*Kol Israël Arévim Zé Lazé*" (Tous les Juifs sont garants les uns des autres).

Ainsi, si un Juif a fait la *Ché'hita* d'un animal un jour, n'importe quel autre Juif, quel que soit l'endroit où il se

Suite en page 2



PARACHA SUITE

trouve dans le monde, n'aura pas le droit de faire, le même jour, la *Ché'hita* du petit de cet animal.

Car **chaque Juif contient une partie des autres Juifs**. C'est le point essentiel par lequel le peuple juif se distingue des nations.

Dans chaque nation, chaque homme a son corps et son âme ; et il est impensable que l'un interdise à

l'autre de faire ce qu'il a envie de faire. Mais dans le peuple juif, c'est différent : si un Juif n'a pas le droit de faire la *Ché'hita* d'une mère et son petit le même jour, peu importe que ce soit lui-même ou un autre Juif qui la fasse. Car "deux Juifs différents" n'existent pas.

Chaque Juif est une parcelle de l'autre. Et **tout le peuple juif est une seule Néchama** (âme)."

Choul'han 'Aroukh, chapitre 489, Halakha 1

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit : "Après la *Téfila* de *'Arvit*, on commence à compter le '*Omer*. Et s'il a oublié de compter au début de la nuit, il peut encore **compter toute la nuit**. C'est une *Mitsva* pour chacun de compter lui-même. Il faut compter en étant **debout**, et faire la *Brakha* au préalable."

Sur les mots "Après la *Téfila* de *'Arvit*, on commence à compter le '*Omer*", le *Michna Beroura* dit qu'il s'agit d'après le *Kaddich Titkabal* de *'Arvit*, mais **avant 'Alénou Léchabéa'h**.

Une fois qu'on a fait le *Kaddich Titkabal*, ça s'appelle être après la *Téfila* de *'Arvit*. Il faut cependant compter le '*Omer* avant *'Alénou Léchabéa'h*. Car **plus on peut compter tôt, mieux c'est**.

Toutefois, le *Choul'han 'Aroukh* dit que s'il n'a pas compté au début de la nuit, il peut encore compter toute la nuit jusqu'à l'aube.

Car dès l'aube (*'Amoud Hacha'har*), bien que le soleil ne soit pas encore levé, **on considère qu'il fait déjà jour**.

Le *Kaf Ha'haïm* précise que celui qui a oublié de compter le '*Omer* au début de la nuit ne peut pas se dire : "De toute façon, j'ai toute la nuit pour ça !" Dès qu'il s'en souvient, il faudra qu'il compte.

Et effectivement, le *Or Létsion* (*Rabbi Bentsion Aba Chaoul*) dit que les mots du *Choul'han 'Aroukh* "S'il a oublié de compter (le '*Omer*) au début de la nuit" prouvent que la *Mitsva* de compter le '*Omer* est vraiment au **début de la nuit**. Que le fait de le compter au début de la nuit n'est pas un embellissement de la *Mitsva*, mais la *Mitsva* elle-même.

C'est pourquoi le *Or Létsion* va jusqu'à dire que si quelqu'un s'est mis à manger avant de compter le '*Omer*, dès que la nuit arrive, il doit **s'arrêter de manger, se mettre debout, faire la Brakha sur le compte du 'Omer et compter celui-ci**.

Et ce, même s'il avait commencé à manger avec permission (c'est-à-dire plus d'une demi-heure avant la nuit, où il est permis de manger).

Le *Choul'han 'Aroukh* a dit que c'est une *Mitsva* pour chacun de compter le '*Omer* lui-même. Il apprend cela du *Passouk* qui dit "*Ousfartem Lakhem* (Vous compterez pour vous)", et qui prouve que la ***Mitsva* de compter le 'Omer est individuelle**.

Le *Kaf Ha'haïm* précise qu'il convient néanmoins de compter le '*Omer* en communauté, sans se dire : "Puisque c'est une *Mitsva* individuelle, je peux la faire seul chez moi !" Rav Moché Feinstein explique : "Car c'est un principe connu que **chaque Mitsva, il est bien de la faire à plusieurs ; car cela augmente le Kavod d'Hachem**."

Bien qu'en général, on puisse être acquitté d'une *Mitsva* par quelqu'un d'autre, concernant le compte du '*Omer*, on ne peut pas en être acquitté. Chacun doit compter lui-même. On peut être **acquitté de la Brakha, mais pas du compte**.

Rav Pin'has Steinberg explique que le compte du '*Omer* n'est pas simplement technique. Il montre **combien nous attendons impatiemment d'arriver au cinquantième jour, où nous allons recevoir la Torah**. Or ce n'est qu'en comptant elle-même qu'une personne montre l'ampleur de son impatience à recevoir la Torah.

Sur les mots du *Choul'han 'Aroukh* "Il faut compter en étant debout", le *Michna Beroura* précise qu'il faut être debout déjà au moment de la *Brakha* (a posteriori, si quelqu'un a fait la *Brakha* sur le '*Omer* et l'a compté en étant assis, il est quand même quitte de cette *Mitsva*).

Si une personne âgée ou malade a du mal à rester debout, on peut lui permettre de s'appuyer (sur une canne, un meuble...); ou, si cela aussi lui est difficile, de rester assise. Mais **toute personne en bonne santé doit vraiment être debout**, sans s'appuyer sur quoi que ce soit.



MICHNA

Cette *Michna* rapporte au nom de Yossi Ben Yo'ézèr, un homme de la ville de Tséréda : "Que ta maison soit un **lieu de rencontre pour les Sages**. Et colle-toi à la poussière de leurs pieds. Et **bois avec soif leurs paroles**."

A ce sujet, *Rabbi* 'Haïm de Volozhin, dans son commentaire sur *Pirké Avot* "*Roua'h 'Haïm*", donne une explication très profonde.

L'un des 48 moyens d'acquérir la Torah (qui sont développés dans le sixième chapitre des *Pirké Avot*) est de **rendre plus sage ses propres maîtres** (en leur posant des questions, qui les forcent à approfondir davantage leurs explications).

De plus, l'étude de la Torah est appelée "la guerre de la Torah". Les élèves qui assistent aux cours sont, par conséquent, de véritables guerriers.

Et effectivement, la *Guémara* (*Kidouchine*, page 30b) dit que, parfois, lorsqu'on assiste à une discussion entre un père et son fils (ou entre un Rav et son élève), on a l'impression que ce sont des véritables ennemis ; mais ils ne se séparent pas avant d'être devenus de grands amis qui s'aiment, parce qu'ils ont enfin trouvé une **explication convenable au sujet**.

En effet, un élève n'a **pas le droit d'accepter l'enseignement de son Rav s'il a beaucoup de questions** dessus. Et c'est en posant ces questions que parfois, le Rav arrive à la conclusion que c'est l'élève qui avait raison. C'est ce que la *Michna* dit : "Que ta maison soit un lieu de rencontre pour les *Hakhamim*, et attache-toi à la poussière de leurs pieds."

Le mot qu'elle utilise pour dire "attache" est "*Mitabèk*". Il signifie aussi "Se bagarrer", et rappelle donc la notion de guerre dont nous avons parlé ; la **Mitsva de "se bagarrer" autour d'un sujet de Torah**. Et effectivement, c'est ce que nous nous permettons de faire avec nos maîtres qui, parfois, sont déjà morts et enterrés, et dont la *Néchama* est au ciel, mais qui nous ont laissé, avant de partir, de nombreux écrits. Ces derniers sont avec nous. Et les mots "Que ta maison soit un lieu de rencontre des Sages" encouragent à **avoir chez soi des livres écrits par les Sages des générations précédentes**.

La *Michna* dit que nous avons le droit de nous "battre"

Voir suite en page 6

YÉHOCHOU'A
PROPHÈTES

Ce passage récapitule **tous les territoires que les Bné Israël ont conquis**.

Il nous rappelle qu'avant de traverser le Jourdain, les *Bné Israël* ont conquis, sous la direction de Moché *Rabbénou*, les énormes territoires de Si'hon, roi de Émori, et de 'Og, roi de Bachan. Moché a ensuite donné ces territoires en héritage aux tribus de Réouven et de Gad, et à la moitié de la tribu de Ménaché. Puis les *Bné Israël* ont traversé le Jourdain, et Yéhochou'a a combattu 31 rois (le texte en donne la liste), il a conquis leurs territoires et les a **partagés entre les Bné Israël**.

Le chapitre 13 nous dit que **Yéhochou'a a vieilli prématurément**, avant son âge. Il a eu la barbe blanche et des rides sur son front, et Hachem lui a dit : "Tu as vieilli prématurément, et il reste encore de grandes parties de la terre d'Israël que tu n'as pas conquises (le texte cite tous les endroits qui n'ont pas été conquis). Maintenant, **tu peux t'arrêter de faire la guerre**. Tu n'as plus les forces pour cela, et c'est Moi qui donnerai en

héritage aux *Bné Israël* toutes ces parties après ta mort. Par contre, commence déjà à tirer au sort la partie que chaque tribu va obtenir, tel que Je te l'ai ordonné. Mais avant cela, partage tous les territoires qui ont été conquis en neuf parts et demi (car Réouven, Gad et la moitié de Ménaché ont déjà reçu leurs parts de l'autre côté du Jourdain ; il n'y a donc pas de raison qu'ils reçoivent une part en Israël). Tu feras ensuite un tirage au sort pour savoir quelle part revient à quelle tribu.

La tribu de Lévi, quant à elle, ne recevra que quelques villes éparpillées dans le territoire, mais pas un domaine en soi, car **leur véritable part est ce qu'ils obtiennent de la consommation des Korbanot dans le Beth Hamikdash**."

Le texte revient ensuite sur le **découpage du territoire conquis par Moché Rabbénou de l'autre côté du Jourdain**, et le partage entre les tribus de Réouven, Gad et la moitié de Ménaché.



KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Celui qui est **impatient d'augmenter sa fortune a un mauvais œil** et ne sait pas que cela le mènera au manque."

Rachi dit que ce *Passouk* s'applique à celui qui est tellement soucieux de s'enrichir le plus vite possible qu'il vole la *Terouma* qu'il aurait dû donner au Cohen, le *Ma'asser Richon* qu'il aurait dû donner au Lévi et le *Ma'asser Chéni* qu'il aurait dû donner aux pauvres, en pensant qu'ainsi, il s'enrichira encore plus vite. Il a un œil mauvais car il ne pense qu'à lui, sans soucier du Cohen, du Lévi et du pauvre. Et il ne sait pas qu'en fin de compte, il sortira perdant, car il aura une **malédiction sur son travail** ; et **alors qu'il avait tout fait pour vouloir s'enrichir, il terminera pauvre**.

Le *Métsoudat David* étend ce *Passouk* à d'autres domaines que la *Terouma* et le *Ma'asser*. Il explique qu'il concerne celui qui, d'une manière générale, ne veut pas donner de *Tsédeka*. Car il est **tellement soucieux de s'enrichir qu'il ne pense pas aux besoins des autres**. Il n'essaye pas de comprendre leurs manques. Et il sera très déçu lorsqu'il réalisera que cela ne l'a pas amené à s'enrichir mais, au contraire, à s'appauvrir.

Le *Ralbag* dit que celui qui veut s'enrichir trop vite ne réalise pas que cette démarche mesquine lui fait perdre tout ce qui est gagné. En effet, les gens ne l'aiment pas ; et, n'ayant pas d'amis et de gens qui cherchent à le protéger, il aura certainement des dégâts matériels. Et personne ne voudra l'aider. Il **perdra donc plus que ce qu'il gagnera**.

Le *Malbim* va jusqu'à dire qu'il finira par perdre parce que des *Récha'im* (ou parfois même des pauvres, s'ils ont trop besoin de pain) viendront et pilleront tout ce qu'il aura accumulé.

Le *Midrach* donne plusieurs exemples de ce type de personnages qui ne sont préoccupés que par une seule chose : s'enrichir coûte que coûte, quitte à être

malhonnête.

L'un d'eux, très connu, est celui de 'Efron qui, comme on le voit dans *Parachat 'Hayé Sarah*, possédait la caverne Makhpéla. Lorsqu'il a vu qu'Avraham *Avinou* voulait à tout prix la lui acheter, il lui a demandé un **prix exorbitant**. Et il ne s'est pas contenté de cela : au fur et à mesure qu'Avraham comptait des pièces d'argent devant lui, il profitait d'un moment d'inattention d'Avraham pour lui dérober quelques pièces. Il lui disait : "Tu t'es trompé, il n'y a pas assez de pièces." Et Avraham en ajoutait (Avraham n'était pas dupe. Il savait que **'Efron était en train de lui voler des pièces**).

'Efron a cru qu'il avait fait une bonne affaire et qu'il s'était enrichi sur le dos d'Avraham *Avinou*. Mais dès ce moment, la Torah écrit *'Efron* avec un Vav en moins, pour montrer que **'Efron est sorti manquant/perdant de cette histoire**.

Ce n'est pas par hasard si c'est précisément cette lettre qui a été retirée de son prénom. La lettre Vav est, en effet, l'une des **lettres du nom d'Hachem**. Et d'ailleurs, en hébreu, la valeur numérique de *'Efron* est de 400.

Cela rappelle les 400 pièces d'argent qu'il a demandé pour la caverne de Makhpéla, et indique aussi qu'il ne reste que cela de lui. Car il a non seulement perdu le reste de sa fortune, mais même une lettre de son nom.

Dans notre génération, où les jeunes veulent souvent **s'enrichir le plus vite possible tout en essayant de travailler le moins possible** (et sont donc parfois attirés par des **propositions douteuses**), il est particulièrement important de savoir qu'une **richesse acquise ainsi finit par disparaître**.

CHMIRAT HALACHONE en histoire



Le Gaon de Vilna nous enseigne : "Il faut beaucoup d'entraînement pour acquérir de bons traits de caractère et un bon langage."

LE CAS DE LA SEMAINE

Pendant un cours, 'Hanna fait passer à Esther un papier sur lequel elle a écrit des choses dénigrantes à l'égard de Brouria.

QUESTION

Esther peut-elle croire ce qui est écrit sur le papier ?



Réponse

Esther n'a pas le droit de faire attention à ce que 'Hanna a écrit sur son papier. Le mode de transmission ne retire rien de la gravité de la faute du Lachone Hara'.



HISTOIRE

Dans le fascicule hebdomadaire *Pa'had Its'hak* (numéro 1176), publié par Rav David 'Hanania Pinto *Chlita*, figure l'histoire suivante, racontée par le Rav lui-même :

"Je me souviens qu'une fois, alors âgé de 24 ans, j'ai voyagé avec mon père, *Zikhrono Livrakha*, au Maroc. Il y a rencontré un grand ami à lui, Rav Chalom Cohen, *Zikhrono Livrakha*. **Ce Rav l'a beaucoup honoré.** Il a dressé une table merveilleuse, avec toutes sortes de délices en quantité et en qualité. Et il a même sorti de son armoire une **bouteille d'alcool prestigieuse.** Il lui a dit qu'il la conservait depuis plus de vingt ans ; et que ce n'est qu'en son honneur qu'il a décidé de la sortir et de la servir.

Les deux amis ont commencé à discuter et à partager leurs souvenirs. Et lorsque j'ai constaté qu'ils se sentaient bien ensemble, je me suis senti un peu de trop dans cette "assemblée", et j'en ai profité pour aller **pèleriner des endroits saints.**

Lorsque je suis revenu, environ trois heures plus tard, j'ai été étonné de constater que ni la bouteille ni les mets succulents n'avaient été entamés. J'ai demandé à mon père pourquoi ils n'avaient pas bu *Lé'haïm* comme il est coutume. Il m'a répondu : "Nous avons attendu que tu reviennes pour que tu t'y associes avec nous."

Très étonné, j'ai pensé : "Depuis quand mon père attend-t-il l'un de ses enfants pour boire *Lé'haïm* ? Au contraire ! Son habitude a toujours été d'éloigner les enfants des boissons alcoolisées !" C'était la première fois qu'il décidait d'attendre l'un de ses enfants pour boire de l'alcool ! Je me suis dit : "S'il en est ainsi, c'est moi qui sers !"

J'ai pris la bouteille pour servir Rav Cohen et mon père et, à mon grand étonnement, des centaines (peut-être même des milliers !) de **petits moucheron microscopiques sont apparus en bas de la bouteille.**

J'ai immédiatement fait remarquer à mon père et à son hôte qu'ils venaient d'être **préservés de la consommation d'insectes interdits.**

Mon père s'est alors levé, et il a commencé à sauter, danser et chanter de joie en disant : "**Hachem m'a préservé de la consommation de ces insectes** (qui seraient tombés dans leurs verres, en leur mettant en tête l'idée de m'attendre pour boire *Lé'haïm*) !"

Car, effectivement, à ce moment-là, la vue de mon père et celle de son hôte étaient très basses. Ils ne voyaient donc pas les petits moucheron danser autour de la bouteille. Et si l'un d'eux était tombé dans le verre, ils l'auraient bu sans s'en rendre compte. Mais Hachem leur a mis en tête de ne rien toucher jusqu'à mon retour.

Ce jour-là, j'ai appris une grande leçon, en voyant la joie avec laquelle mon père s'est mis à danser, applaudir et chanter d'avoir été sauvé d'une consommation interdite. J'ai aussi appris que si un homme fait son possible pour échapper aux consommations interdites, Hachem l'aide à ne pas trébucher dans des situations qu'il ne peut pas contrôler.

Cette vigilance l'aide à s'élever à de très hauts niveaux, dans lesquels il construit sa personnalité et un sanctuaire dans son cœur, dans lequel Hachem réside."

MICHNA
SUITE

Suite de la Page 3

avec ces Sages et de poser des questions jusqu'à trouver les réponses, lorsque notre **seul souci est de chercher la vérité et de l'aimer.**

Elle nous prévient toutefois de ne pas parler avec orgueil, en pensant qu'il nous est, *'Has Véchalom*, permis de contester ce qui a été écrit. Ce serait une "preuve" que nous sommes plus grands que notre Rav, ou que l'auteur du livre que nous étudions. Nous devons nous dire que souvent, nos questions viennent du fait que nous n'avons

pas vraiment compris ce qui est écrit/dit. **Notre étude de la Torah doit se faire avec une grande modestie.**

C'est pourquoi la *Michna* dit "Querelle-toi avec les Sages ou les livres qu'ils ont écrits, à condition que ce soit à la poussière de leurs pieds, avec une grande modestie et une grande soumission."

Elle conclut en disant "Et bois avec soif leurs paroles." Cela signifie : "Bois beaucoup, mais continue à avoir soif. **Même si tu as beaucoup étudié, reste toujours assoiffé d'apprendre.**"



Question

Gamliel doit voyager **de Jérusalem à Ashdod**, en faisant un arrêt de quelques minutes à Tel Aviv. Pour son voyage, **Gamliel commande un taxi** et lui explique le trajet qu'il doit faire. Le chauffeur lui fixe un prix, Gamliel accepte et ils prennent la route.

Pendant le trajet, le téléphone de Gamliel sonne, il répond en mettant le haut-parleur. C'est un ami à lui au bout du fil qui lui demande prestement de lui rembourser les 5000 *shékels* qu'il lui doit. Gamliel lui répond qu'il est justement en route pour les lui rembourser, et en répondant, il **brandit une enveloppe qu'il sort de sa poche**. Gamliel rassure son ami en lui disant que le chauffeur de taxi peut même témoigner de cela. Son ami est rassuré et met poliment fin à la conversation téléphonique.

Une fois arrivé à Tel Aviv, Gamliel descend du taxi et lui rappelle de l'attendre quelques minutes comme

convenu. Une fois le passager descendu, le chauffeur se rend compte que son client a oublié son enveloppe sur la banquette arrière. Il **ne résiste pas à la tentation et s'enfuit à toute vitesse**. Après quelques minutes de route, il s'arrête, ouvre l'enveloppe pour vérifier son contenu et s'apercevoir qu'elle est remplie de ... mouchoirs. Le chauffeur se rend tant bien que mal à l'évidence: il s'est fait avoir, et il a perdu la somme qu'il aurait dû percevoir pour ce trajet.

Une semaine après, par pure coïncidence, le chauffeur rencontre Gamliel et lui demande alors de lui payer le trajet. Gamliel lui répond : « Étant donné que tu avais totalement désespéré de récupérer ton argent en plus du fait que tu a choisi toi-même de partir en volant mon enveloppe, **il n'est pas logique que tu me demandes de payer** quand cela se retourne contre toi ! »

GUEMARA



Gamliel doit-il tout de même payer le trajet au taxi ?



● Ketsot Hahochen ch. 163 paragraphe 3 alinéa 1 (premières lignes)

● Nétivot Hamichpat (Biourim) ch. 163 alinéa 1

RÉPONSE

Nous trouvons dans les décisionnaires une discussion concernant un créancier qui a totalement désespéré de récupérer une dette : est-ce que cela annule la dette, un peu comme la loi concernant un objet perdu dont le propriétaire a désespéré de le retrouver, qu'il est permis à n'importe qui de se l'approprier ?

Le *Maarik* ainsi que le *Ketsot Hahochen* sont d'avis que la dette est comme annulée si le créancier n'espère plus la récupérer. Selon cet avis, Gamliel n'a pas l'obligation de payer le prix du trajet.

Par contre le '*Hakham Tsvi* ainsi que le *Nétivot Hamichpat* sont d'avis que la dette n'est pas annulée pour autant, Gamliel devra donc selon eux payer le trajet.

Il est inutile de préciser qu'a priori, il est totalement immoral et interdit de procéder ainsi, en plus de la profanation du nom d'Hachem qui s'ensuit.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscriptio : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com